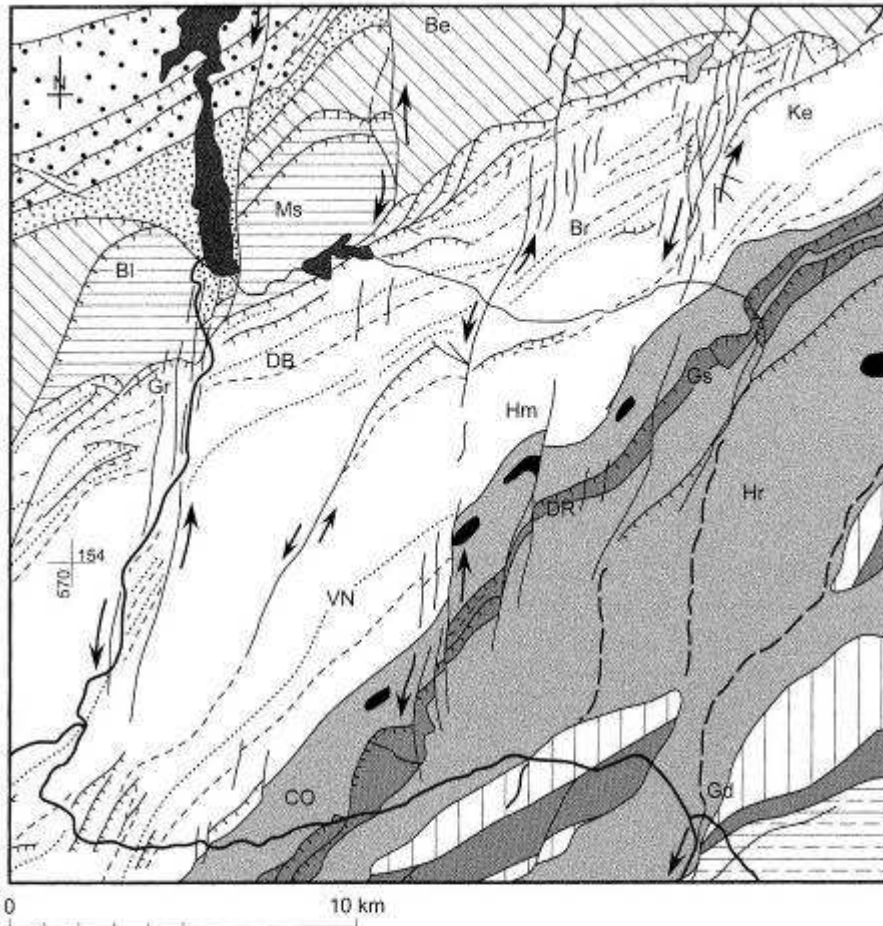
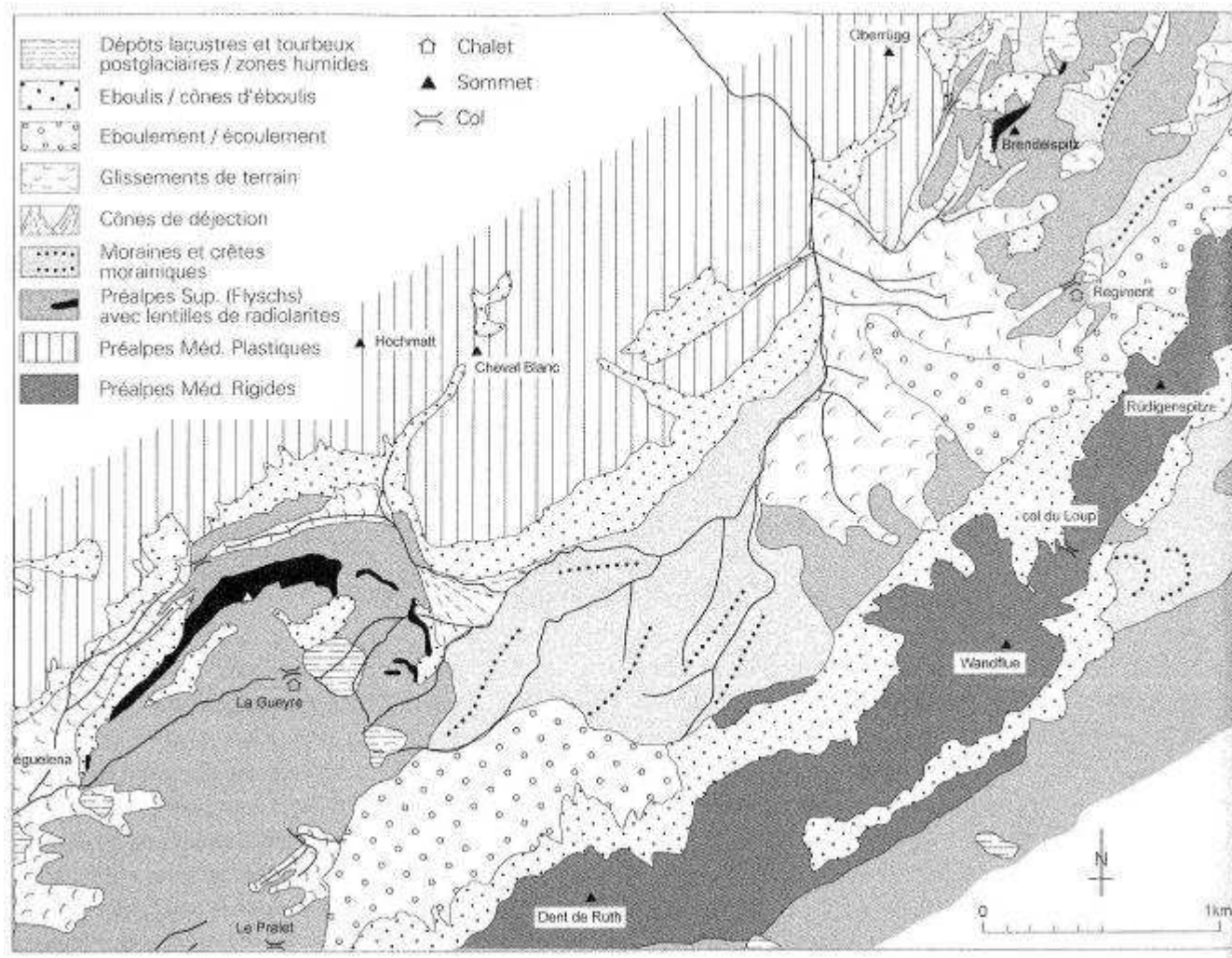


## 9. Annexes

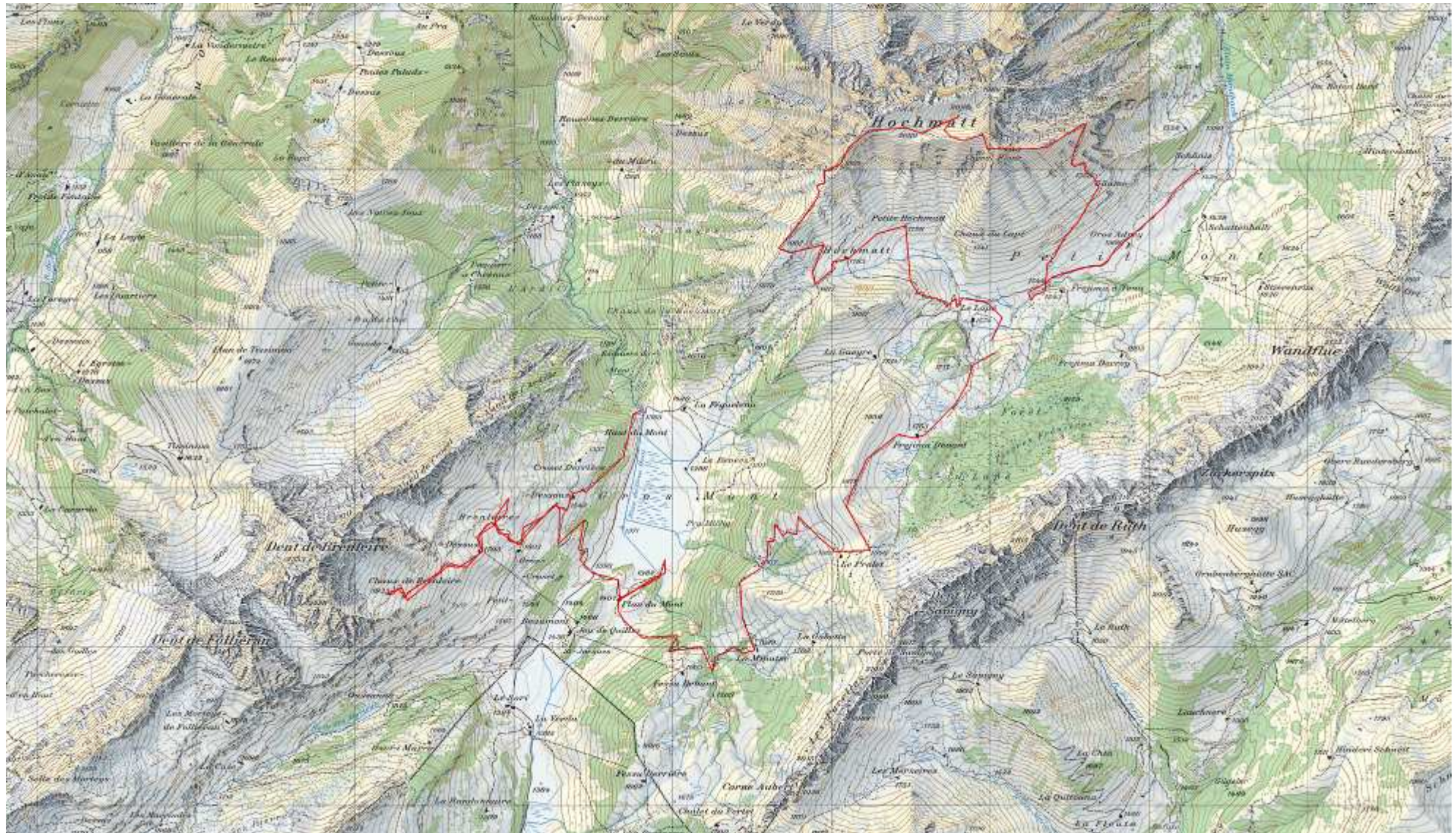
Carte géologique des Préalpes fribourgeoises (Cahiers d'archéologie n°5/2003/Etudes, p. 43)



Carte géologique du Petit Mont (Cahiers d'archéologie n°8/2006/Etudes, p. 114)



**Itinéraire des ruines** (Office fédéral de topographie, © 2005 Swisstopo, swissmap 25 n°1 (VD-FR), Wabern)



# Randonnée de deux jours dans les Préalpes fribourgeoises

Samedi 24 et Dimanche 25 Août 2008

## « Au fil des pierres »

Les ruines d'alpage du Petit Mont et du Gros Mont  
en Gruyère



Ruine du Gros Mont

« Je vous invite à vivre un voyage. A vous laisser émerveiller par la beauté des reliefs. A découvrir l'histoire de nos alpages et des gens qui ont osé y vivre. A respirer au rythme de ces pierres vivantes, ouverts à l'énergie de la nature. Un itinéraire jalonné par les ruines d'alpage. » Partie pratique de mon travail de mémoire.

**Juliane Torrent**

Accompagnatrice en montagne

Tschüpru 50

1736 St Silvester 076 561 47 13

torrentju@yahoo.com

	<b>Samedi</b>	<b>Dimanche</b>
<b>Départ</b>	Petit Mont Schänis 9h00	
<b>Arrivée</b>		Gros Mont Parking 16h30
<b>Dénivelé positif</b>	1100 m	710 m
<b>Dénivelé négatif</b>	620 m	1030 m
<b>Distance</b>	10 km	11 km
<b>Temps de marche</b> (sans les pauses ni les animations)	5h30	5h00
<b>Niveau de difficulté</b>	T3 (arête aérienne)	T2

#### Liste de matériel

- Sac à dos 40 litres environs
- Chaussures de montagne montantes avec bonnes semelles, chaussettes montantes
- Veste imperméable
- Bâtons de trekking
- T-shirt
- Pull chaud ou polaire
- Pantalon long de montagne et pantalon K-way imperméable
- Vêtements de rechange (T-shirt, chaussettes...)
- Casquette ou chapeau
- Gants
- Thermos ou gourde
- Pic-nic pour les repas de midi et les pauses
- Couteau
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Argent liquide
- Mouchoirs
- Médicaments personnels

#### Nuit à l'abri ou bivouac selon la météo

- Matelas type thermarest
- Bon sac de couchage (et sursac si bivouac)
- Lampe frontale
- Sous-vêtements chauds type Odlo pour la nuit
- T-Shirt, chaussettes de rechange
- Ecuelle, cuillère, gobelet

Je vous donnerai les dernières informations (nourriture pour souper et déjeuner, matériel pour le bivouac ou dans un abri, ainsi que modalité de transport Fribourg-Charney-Pt Mont) après votre confirmation.

**Merci de me confirmer votre présence avant le 16 juillet.** Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

**Chaque participant est responsable de ses assurances (accidents et sauvetage). L'accompagnatrice se réserve en tout temps le droit de modifier l'itinéraire.**

# Questionnaire de satisfaction

## 1. Impression générale

Résumé de la randonnée avec 2 mots :

Correspondu à vos attentes (oui – un peu – non) :

Aimé (follement – beaucoup – assez – peu – jocker) :

---

**2. Contexte**      Excellent - Très bien - Bien - A améliorer (Faire une croix)

Organisation :

Sécurité :

Rythme :

Gestion du groupe :

---

**3. Contenu**      Excellent - Très bien - Bien - A améliorer (Faire une croix)

Nouveauté/surprise :

Lien avec le thème :

Animations :

Réponses aux questions :

---

**4. Suggestions – remarques...**

---

*Un grand merci d'avoir pris le temps de me donner votre avis !*

*Juliane Torrent*

## Extraits d'articles de journaux

### **La Liberté, mercredi 27 février 2008, rubrique « Sud », Aurélie Lebreau**

Le préfet de la Gruyère a admis que la tôle posée sur le toit d'un chalet d'alpage pouvait rester en place, ce qui est contraire à un arrêté du Conseil d'Etat. Le chalet de la Vajilière, sur la commune de Gruyères, est coiffé depuis quelques mois d'un toit en tôle thermolaquée, installé par son propriétaire sans l'ombre d'un permis de construire. Pourtant parfaitement illégal, ce matériau restera en place puisque le préfet de la Gruyère, Maurice Ropraz, a finalement décidé de ne pas forcer le propriétaire à retirer cette tôle pour recouvrir son bâtiment de tavillons de bois ou d'éternit, comme le prévoit l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre. Cette décision préfectorale en fait tousser plus d'un dans le canton, à commencer par Pro Fribourg, l'association de défense du patrimoine fribourgeois. Son président, Jean-Luc Rime, tient des propos limpides. « Cette décision, c'est une porte ouverte à d'autres transgressions. Pour notre part, nous préférons voir certains chalets tomber en ruine plutôt que d'être défigurés et transformés en résidences secondaires. » [...] Le préfet précise également avoir infligé « une amende exemplaire » au propriétaire de la Vajilière – resté injoignable hier. A combien se monte cette sanction ? « Comme chaque cas est particulier, je peux en dévoiler le montant. » [...] Quant à savoir si la voie choisie par le préfet va donner des idées à d'autres propriétaires de chalets, Claude Castella - chef du Service des biens culturels – reste prudent. « Il est clair que l'amende, pour être réellement dissuasive, doit au moins être équivalente à la différence de coût entre ce qui a été réalisé et ce qui aurait dû être fait pour respecter la loi. » Maurice Ropraz n'a pas voulu dire si l'amende infligée au propriétaire de la Vajilière correspondait aux souhaits de Claude Castella.

### **La Liberté, samedi 8 octobre 2008, rubrique « Opinion », Gérard Moura, menuisier, propriétaire de chalets d'alpage, Grandvillard**

Pas de polémique avec nos chalets d'alpage.

Dans le canton de Fribourg, nous avons environ 1400 chalets d'alpage. Anciennement, ces bâtiments étaient indispensables à l'exploitation de l'estivage. Ils servaient d'habitation au personnel qui vivait sur place toute la saison. Le bétail était en général rentré dans l'aria (étable) tous les jours et, bien sûr, il y avait pour certains la fabrication du gruyère d'alpage qui nécessitait l'utilisation du trintsôbyo (cuisine). De nos jours, là-haut sur nos montagnes, la vie quotidienne a changé et une partie des chalets ne sont plus occupés. Ceci est dû aux modifications d'exploitation, au manque de rentabilité. Probablement dans le futur la situation ne va pas s'améliorer. Inévitablement, l'entretien des chalets d'alpage est en péril. A notre époque, il faut être passionné pour financer l'entretien de bâtiments alpestres sans grande rentabilité, mais répertoriés, protégés par le Service des biens culturels du canton. [...] Dans notre région, heureusement, il y a encore beaucoup de propriétaires capables de sacrifices financiers pour maintenir le patrimoine alpestre. De toute façon, beaucoup de ces chalets vont devenir des résidences secondaires. C'est une solution éventuelle, si l'on veut que la montagne vive et ait une pérennité. Il faut qu'elle soit occupée par des montagnards qui comprennent les bons et mauvais moments d'une saison d'estivage. Ces personnes occupant un chalet d'alpage doivent mériter cette chance par leur bonne conduite, le coup de main à l'exploitation, leur sagesse envers la nature alpestre et un minimum de connaissance du bétail qui broute aux alentours. Pour accepter ce nouveau mode d'utilisation, il est préférable de ne pas séparer, donc enlever du pâturage son chalet qui est souvent l'âme de l'estivage et qui peut encore rendre service pour divers travaux d'exploitation. [...] C'est pourquoi je suis scandalisé lorsque Pro Fribourg dit préférer voir certains chalets tomber en ruine. [...] Question base légale, il y a eu une évolution dans la façon d'agir concernant la réfection des bâtiments. Mais pour les montagnards, la nécessité d'une mise à l'enquête pour l'entretien d'une toiture d'un chalet d'alpage est une mesure récente et le bureau nécessaire à cette démarche n'est pas encore installé dans le trintsôbyo. En tant que propriétaire et exploitant d'alpages, je ne veux pas être un hors-la-loi. Mais je demande aux autorités compétentes que lors de l'entretien d'un chalet, elles fassent preuve de compréhension pour le problème financier et d'un certain fair-play, une gratitude qui encouragerait les propriétaires à léguer à leurs enfants un patrimoine souvent familial encore fonctionnel et pas trop hypothéqué.

### **La Liberté, samedi 15 mars 2008, rubrique « Courrier des lecteurs », José von der Weid, Villars-sur-Glâne**

[...] Or, transformer un chalet en résidence secondaire n'est pas nécessairement le défigurer. Au contraire, c'est en laissant un chalet tomber en ruine, en le laissant pourrir sur place (et ça prend du temps !) que l'on défigure nos montagnes. On se dit conservateur du patrimoine, mais on ne conserve rien : on laisse mourir

des chalets parce qu'ils ne servent plus à rien. Belle leçon d'humanité ! Les propriétaires, eux, sont heureusement moins bornés : ils voient la possibilité de donner une nouvelle vie à leurs chalets, plutôt que de les laisser mourir. Ils le font tout simplement parce qu'ils aiment la montagne et leur chalet [...] Mais pour cela, il faut le rendre vivable, sinon confortable, bref le transformer, pas le défigurer. Il faudrait aussi que les autorités comprennent que « laisser tomber en ruine » n'a jamais été le meilleur moyen de garder en vie.